

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

VI- AFFAIRES GENERALES

Rapport n° 2 : Avenant N° 1 de la Convention tripartite Vic-Accueil/Commune de Vic-Fezensac/Communauté de communes D'Artagnan en Fezensac

Dans un contexte où le centre social Vic-Accueil entame en 2026 le renouvellement de son contrat de projet (2027-2030), Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il a été convenu entre les parties un avenant à la convention initiale visant à renouveler pour un (1) an et dans les conditions identiques, l'aide financière annuelle accordée par les collectivités.

Madame la Présidente précise qu'au 15 novembre 2026 au plus tard, un point sera réalisé entre les trois signataires afin de convenir des nouvelles obligations éventuelles les liant.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'avenant N°1 ci-joint.